

**Brisson, Denis (ING-DIR)**

---

**De:** Bouchard, Mélissa (DEGP-AEI)  
**Envoyé:** 11 mai 2017 09:32  
**À:** Brisson, Denis (ING-DIR)  
**Objet:** RE: Cadre d'intervention pour l'acquisition ou l'obtention de servitudes - Rivière Lorette

Bonjour Denis,

Tel que demandé, tu trouveras ci-après la mise à jour de la réponse en regard des principales étapes impliquant notre division pour l'obtention des droits.

Chacun des propriétaires sera rencontré individuellement. Ces rencontres permettront à la fois de présenter un plan d'arpentage montrant l'assiette de la servitude requise et d'expliquer la nature des interventions qui seront effectuées sur leur propriété lors des travaux de construction. Le plan d'arpentage permettra également au propriétaire de visualiser l'emplacement de la servitude par rapport aux aménagements et/ou infrastructures actuelles se retrouvant sur leur propriété.

Un document de consentement à l'établissement d'une servitude, auquel sera annexé le plan d'arpentage, sera également présenté à chacun des propriétaires, pour signature. Ce document devra par la suite être entériné par la ville de Québec pour le compte de l'agglomération. Y sera notamment incluse une clause dans laquelle le propriétaire autorise la ville de Québec à procéder aux travaux requis. Une fois les travaux de construction complétés, l'arpentage procédera à une validation terrain afin de s'assurer de la conformité de l'emplacement des ouvrages par rapport à la servitude. Le dossier sera par la suite transféré à un notaire pour la préparation de l'acte notarié.

Dans l'éventualité où un propriétaire refusait de consentir les droits requis et afin de ne pas compromettre la réalisation du projet, la ville de Québec se trouverait dans l'obligation d'enclencher les procédures d'expropriation qui permettront l'obtention des droits nécessaires à l'exécution des travaux.

Salutations.

---

*Mélissa Bouchard, É.A.*

**Évaluatrice agréée**

Service du développement économique et des grands projets  
Division activités et expertise immobilières

Ville de Québec

295, boulevard Charest Est, 1er étage

Québec (Québec) G1K 3G8

**Téléphone : (418) 641-6411, poste 4639**

Télécopieur : (418) 641-6425

[melissa.bouchard@ville.quebec.qc.ca](mailto:melissa.bouchard@ville.quebec.qc.ca)